

1439, 7 juin.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, autorise le prieur et les habitants de L'Hôpital-sous-Rochefort (Loire) de fortifier leur ville.

A. Original disparu.

MENTION : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez...*, par Jean-Marie de La Mure,..., 1675, II, Régis de Chantelauze (éd.), Paris, Potier, 1868, p. 176-177.

(DEPERDITUM)

En cette même année [1439], ce duc, par ses lettres patentes en date du 7 juin, octroya toute permission au prieur et aux habitants du lieu de l'Hôpital de Rochefort, en Forez, de clore et fortifier ledit lieu, et le mettre en état de ville close et défendable.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).